

FFSA
COUPE DE
FRANCE **RALLYE**

LSAR
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE LA RÉUNION



Rallye Régional de SAINT-LEU 24 juin 2023



REGLEMENT PARTICULIER

(Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes)



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

RALLYE REGIONAL DE SAINT-LEU

24 JUN 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA 2023.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Mercredi 24 mai 2023

Ouverture des engagements : Mercredi 24 mai 2023

Clôture des engagements : Lundi 12 juin 2023 minuit

Parution du carnet d'itinéraire : Vendredi 16 juin 2023

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 17 juin 2023 de de 13h00 à 19h00 et dimanche 18 juin 2023 de 12h00 à 18h00

Vérifications administratives : Samedi 24 juin 2023 de 9h00 à 13h00

Vérifications techniques : Samedi 24 juin 2023 de 9h10 à 13h10

Heure de mise en place du parc de départ (Voie de délestage Pointe des Châteaux) : à l'issue des vérifications administratives et techniques

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 24 juin 2023 à 11h30 au PC Course

Publication des équipages admis au départ : Samedi 24 juin 2023 à 13h30

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 24 juin 2023 à 13h30

Briefing aux équipages des véhicules d'encadrements : Samedi 24 juin 2023 à 14h30 au PC Course

Départ de la première étape : Samedi 24 juin 2023 à 15h30

Arrivée du rallye (1ère voiture) : Samedi 24 juin 2023 à 22h08

Publication des résultats officieux de la première étape : Samedi 24 juin 2023 à partir de 23h10

Vérification finale : Samedi 24 juin 2023 au parc fermé d'arrivée

Publication des résultats du rallye : Samedi 24 juin 2023, 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture

Remise des prix : Dimanche 25 juin 2023 (Heure et lieu communiqué par additif)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

ASAPROMO

L'Association Sportive Automobile Promo organise le 24 juin 2023 en qualité d'organisateur administratif et technique le « Rallye Régional de SAINT-LEU ».

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion le **24 mars 2023** sous le numéro **2023/RR/1905-02**

Comité d'Organisation

Président du Comité d'Organisation : Pascal PARIS

Membres : Tous les membres de l'ASAPROMO

Secrétariat du Rallye : 22A route des Caféiers 97418 Le TAMPON

Téléphone : 06 92 05 32 36

Mail : asap418@orange.fr

Page Facebook : [ASAPROMO](#)

Permanence du Rallye :

- Jusqu'au 22 juin 2023 : au Secrétariat du Rallye, 06 92 07 66 73
- Durant le Rallye : au PC Course du rallye

Organisateur technique

ASAPROMO – 22A route des Caféiers 97418 Le TAMPON

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS	NOM	PRENOMS	Licence FFSA
Président du Collège des Commissaires Sportifs	TRICARD	Béatrice	25363
Commissaires Sportifs	DEFAUD	Jérôme	175312
	ISSAC	Farid	56159
Directeur de Course	COCHARD	Emmanuelle	13796
Directeur de Course adjoint	ALBANY	Alain	25187
Directeur de Course adjoint	PAYET	Daniel	17520
Directeur de Course adjoint délégué aux ES	AGATHE	Patrick	19014
Directeur de Course adjoint délégués aux ES	CHATEAU	Pascal	142413
Commissaire Technique responsable	HOAREAU	Alain	13451
Commissaires Techniques adjoints	JUBRE	Fabrice	250804
Médecin chef	TIXIER	François	219424
Chargés des relations avec les concurrents	AGATHE	Nathalie	34374
Chargé des relations avec la presse	PARIS	Pascal	17498
Classements	CONVERT	David	173667

Responsable des classements

NB : La liste des officiels est susceptible de modifications et fera l'objet d'un additif avant le début de l'épreuve.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional de SAINT-LEU compte pour la Coupe de France des Rallyes 2023 – Coefficient 2, le championnat de la Réunion des rallyes 2023, l'ensemble des coupes et challenges validés par la Ligue du Sport Auto de la Réunion.

1.3P. VERIFICATIONS

Les concurrents recevront une convocation par mail avec horaire de passage aux vérifications administratives. A compter de cette heure, ils auront 10 minutes pour présenter leur voiture aux vérifications techniques. Les vérifications administratives auront lieu le samedi 24 juin 2023 à partir de 9H00, Pointe des Châteaux. Les vérifications techniques auront lieu le samedi 24 juin 2023 à partir de 9h10, Pointe des Châteaux. A l'issue des vérifications techniques, les voitures seront placées en Parc Fermé de départ, Pointe des Châteaux. Les vérifications finales seront effectuées au parking Pointe des Châteaux. En cas de réclamation, le démontage se fera au Garage BIEGA PREPARATION 33
Prix horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye Régional de SAINT-LEU doit adresser à l'ASAPROMO sa demande d'engagement dûment complétée, **avant le lundi 12 juin 2023 minuit**, cachet de la poste faisant foi.

- chez *JOHN'S ELECTRONIC, 29 rue Marius et Ary Leblond 97410 SAINT-PIERRE*

- chez *PRECOTECH, 8 impasse du Grand Prado, ZAE La Mare 97438 SAINTE-MARIE*

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 400 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 800 €
- Challenge PROMO : 340 €

Un système de géolocalisation sera utilisé. Une caution de 300€ et une somme forfaitaire de 50€ seront demandées à chaque concurrent.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents suivants :

- Photocopie lisible des licences en cours de validité pour les 2 membres de l'équipage ;
- Photocopie lisible des permis de conduire pour les 2 membres de l'équipage (sauf licence « Junior »)
- Photocopie lisible de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture engagée.

En cas d'engagement transmis par mail, la demande ne sera prise en compte qu'à réception sous 48h du montant de l'engagement.

3.2P. EQUIPAGES

3.2.1P. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

3.2.2P. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

3.2.3P. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

3.2.4P. L'équipage devra se trouver au complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé) entraînera l'exclusion.

3.2.6P. Des contrôles antidopage ou d'alcoolémie pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye

3.2.7P. BRIEFING AUX CONCURRENTS ET BRIEFING AUX EQUIPAGES DES VEHICULES D'ENCADREMENT

Un briefing écrit sera distribué aux équipages lors de leur passage aux vérifications administratives.

Un briefing oral sera organisé pour les équipages des véhicules d'encadrement (TRICOLERE, PROMOTION, INFO, 000, 00, 0, DAMIER) le samedi 24 juin 2023 à 14h30 au PC Course de l'épreuve.

3.2.8P. Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par le concurrent ou les membres de l'équipage sera jugée par les Commissaires Sportifs qui pourront prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

3.3P ORDRE DE DEPART

3.3.1P Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2P L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 :
 - 4.1 - Les 3 premiers pilotes classés au Championnat de la Réunion en cours
 - 4.2 - Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité A)
 - 4.3 - Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité B)
 - 4.4 - Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à).
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :
A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, FRC 1, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Pour les autres paragraphes, voir réglementation générale.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance n'est autorisée que sur le parc d'assistance, parking du cimetière (sortie sud de St-Leu) . A l'intérieur des zones d'assistance, seuls seront autorisés à pénétrer, outre les voitures de course, les véhicules porteurs d'une plaque « ASSISTANCE ». Chaque concurrent recevra cette plaque lors des vérifications. Des plaques supplémentaires peuvent être achetées auprès de l'ASAPROMO au prix de 30 euros.

La mise en place des véhicules d'assistance se fera le samedi 24 juin 2023 à partir de 13h30.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional de SAINT-LEU représente un parcours de 141,85 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,9 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3 et 5 : «BEGONIAS-PIVETEAU »

ES 2, 4 et 6 : «DUGUET-RICQUEBOURG»

L'itinéraire et les horaires figurent dans l'annexe "itinéraire".

Le tableau d'affichage officiel est situé au PC Course.

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.1P Les reconnaissances auront lieu le samedi 17 juin 2023 de de 13h00 à 19h00 et dimanche 18 juin 2023 de 12h00 à 18h00.

6.2.2P Les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le Code de la Route (notamment la vitesse et le bruit), les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage des épreuves spéciales est interdit
- Tout accès à une Épreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ

6.2.3P Des contrôles seront mis en place par l'Organisateur. Les équipages constatés en infraction par les autorités publiques et/ou l'Organisateur feront l'objet de pénalités conformément au Règlement Standard des Rallyes 2023 (pénalité en temps, amende, départ refusé, disqualification, sanctions disciplinaires FFSA...).

6.6P PARC ASSISTANCE

L'organisation ne met pas à disposition de courant électrique sur le parc d'assistance.

Les concurrents doivent prévoir leur source d'énergie électrique.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Un classement sera établi pour les concurrents inscrits en challenge « Promo ».

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix en espèces : aucun

Coupes une seule par équipage.

Des coupes seront remises aux 3 premiers du classement général « scratch », aux premiers de chaque classe, aux 3 premiers équipages du « CHALLENGE PROMO » et à l'équipage vainqueur du « Classement féminin ».

La remise des prix se déroulera le : Dimanche 25 juin 2023 (Heure et lieu communiqué par additif)

ANNEXES – PLAN DE SITUATION

